

**DELIBERATION**  
**Du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.37**

**Objet : Création de l'Union Sportive des deux vallons**

**L'an deux mille neuf et le dix-neuf mai,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.**

**Date de convocation : 13 mai 2009**

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY, Eric CLO**

**Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS**

**Absents excusés : Pierre GUILLET, Pierre VALVERDE, Sylviane MONNOT**  
**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

***Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN***

***Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS***

***Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET***

Monsieur le Maire fait part du projet de fusion des clubs de football de Chonas-L'Amballan – Saint-Prim et de Clonas sur Varèze – Saint-Alban du Rhône.

Les deux clubs font le constat depuis plusieurs années de la diminution du nombre de leurs licenciés.

Pour faire face à cette diminution ils ont le projet de se fusionner en un seul et unique club commun aux quatre communes de Chonas-L'Amballan, Saint-Prim, Clonas sur Varèze et Saint-Alban du Rhône.

Cette fusion devrait leur permettre de compter près de 400 licenciés, et leur assurer une certaine pérennité.

Monsieur le Maire explique que, compte tenu du projet de création de deux stades de football au niveau du Syndicat Intercommunal de Chonas-L'Amballan - Saint-Prim - projet qui pèsera de manière significative sur les finances du syndicat intercommunal et par voie de conséquence sur les budgets des communes de Chonas et Saint-Prim seuls financeurs du SI - il souhaite que le conseil se prononce sur ce projet de fusion.

Monsieur le Maire commente ensuite les statuts du futur Club, dont la présidence sera bicéphale et composée d'un président issu de Chonas-Saint-Prim et d'un vice président issu de Clonas-Saint Alban.

Le siège du futur club commun sera installé en lieu et place du siège de l'actuel club de Clonas-Saint-Alban. Le nouveau club sera dénommé : « Union Sportive des deux vallons ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

♦ **Approuve le projet de dissolution fusion des deux clubs de football de CHONAS-L'AMBALLAN-SAINTE-PRIM et de CLONAS sur VAREZE-SAINTE-ALBAN du RHONE dans le club unique de « l'US 2 Vallons », ainsi que les éléments de ses statuts évoqués par Monsieur le Maire.**

♦ **Il demande à Monsieur le Maire de poursuivre les contacts et travaux qu'il a entrepris, au titre du Syndicat intercommunal CHONAS-L'AMBALLAN - SAINTE-PRIM, en vue de la création des deux stades de football cités.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :**  
**Patrick BARRAUD**